



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance spéciale consacrée à l'élection du maire et des adjoints,

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : **11**
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2026-22

Présent : M. Éric BOUCLY, M. Matthieu CADOT, Mme Charlène CROUAIL, Mme Estelle GEOFFROY, M. Denis GORRON, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, Mme Céline ROUIL, Mme Séverine SANCHEZ, M. Ronald VERNOUX, M. Freddy VINET.

Absents :

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 16 mars 2026
Convocation affichée le 16 mars 2026

Séance ouverte à 9H30

Télétransmission en préfecture le : 24/03/2026 sous le
N° : 017-211703210-20260321-D2026_22_DE

Date de publication sur le site internet : 24/03/2026

Objet : Commissions communales

Vu Article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Les commissions municipales, mises en place lors de séances du conseil municipal sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des habitants et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Ses commissions sont composées uniquement de membres élus du conseil municipal.

Le maire est Président de droit de chacune d'elles.

Un vice-président est désigné pour chaque commission, il est en charge de la convocation des membres.

Chaque commission comprend des membres.

AR Prefecture

017-211703210-20260321-D2026_22-DE
Reçu le 24/03/2026

Nom de la commission	Vice-président	Membres
Affaires scolaires et affaires sociales	Céline ROUIL	Séverine SANCHEZ Estelle GEOFFROY Charlène CROUAIL Freddy VINET
Voirie, DECI, Cimetière	Denis GORRON	Éric BOUCLY Freddy VINET Ronald VERNOUX Xavier MADEUX Céline ROUIL
Bâtiments communaux	Éric BOUCLY	Denis GORRON Sonia GUTEKUNST Xavier MADEUX Estelle GEOFFROY Ronald VERNOUX Freddy VINET
Communication	Séverine SANCHEZ	Charlène CROUAIL Sonia GUTEKUNST
Finances	Céline ROUIL	Denis GORRON Séverine SANCHEZ Éric BOUCLY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les commissions communales ainsi constituées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 21/03/2026

Le secrétaire de séance,
M. Éric BOUCLY



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-211703210-20260321-D2026_22-DE
Reçu le 24/03/2026

Mairie de Saint-Crépin, 30 route de Tonnay-Boutonne, 17380 Saint-Crépin
Tél : 05.46.33.23.33, mail : mairie@saintcrepin.fr